

Évolution du suivi médical

Du CNCI au Formulaire-Santé

Contexte

Le suivi médical des pratiquants sportifs évolue afin de mieux répondre aux recommandations actuelles en matière de prévention et de sécurité. Dans cette optique, l'assemblée générale des cercles sportifs énéoSport a voté à l'unanimité, le vendredi 21 mars 2025, en faveur du remplacement du Certificat Médical de Non-Contre-Indication (CNCI) par un formulaire-santé, plus moderne et adapté. La mise en application officielle de ce changement est prévue pour le 1er septembre 2025.

Ce basculement repose sur une approche plus adaptée aux pratiques médicales actuelles. En effet, les études scientifiques et les recommandations des autorités de santé privilégient aujourd'hui la prévention ciblée et la responsabilisation individuelle plutôt que des contrôles médicaux systématiques, souvent inefficaces.

Ce changement suscite naturellement des interrogations. Pourquoi ce choix ? Quels en sont les bénéfices ? Comment assurer la sécurité des pratiquants ? Pour éclaircir ces questions, nous avons sollicité deux experts : Dr. Alain Makart, conseiller médical d'énéoSport et Dr. Jean-Pierre Castiaux, médecin du sport.



Alain Makart

Conseiller médical énéoSport



Jean-Pierre Castiaux

Médecin du Sport

Foire aux Questions (FAQ)

Pourquoi abandonner le CNCI ?

Dr. Castiaux : "L'abandon du CNCI répond à une volonté de moderniser le suivi médical en s'alignant sur les recommandations des instances médicales et sportives. Jusqu'à présent, le CNCI était exigé de manière systématique pour tous les sportifs, indépendamment de leur état de santé ou du type de sport pratiqué. Or, cette approche uniforme ne correspond plus aux pratiques de prévention actuelles.

Les études montrent que la majorité des certificats médicaux étaient délivrés sans examen approfondi, réduisant leur pertinence pour la détection des risques réels. De plus, un certificat ponctuel ne permettait pas d'assurer un suivi régulier de la santé du pratiquant. Avec le formulaire-santé, on privilégie une approche dynamique : chaque membre est encouragé à s'auto-évaluer régulièrement et à consulter un médecin en cas de doute. C'est un changement de paradigme qui vise une meilleure prévention."

Quels étaient les principaux problèmes liés au CNCI ?

Dr. Makart : "Le principal problème du CNCI était son caractère généralisé et non adapté aux spécificités de chaque pratiquant. Un certificat unique ne permettait pas de prendre en compte les antécédents médicaux ou les risques particuliers liés à certaines pathologies."

Le CNCI présentait plusieurs limites :

- **Un manque d'efficacité dans la détection des risques.** De nombreux certificats étaient délivrés sans réel examen médical approfondi. Un simple entretien rapide ne permet pas d'identifier certaines pathologies à risque, comme les troubles cardiaques latents.
- **Une contrainte administrative sans réelle valeur ajoutée.** Imposer un certificat systématique pouvait dissuader certains adhérents, notamment dans le cadre du sport loisir ou du sport adapté.
- **Une inégalité dans l'application.** Certains médecins exigeaient des examens approfondis, d'autres se contentaient de signer un certificat sur simple demande, ce qui créait des disparités dans l'accès au sport.

Le passage au formulaire-santé permet d'éviter ces écueils en misant sur une auto-évaluation régulière et en incitant à consulter un médecin uniquement lorsque cela est réellement nécessaire."

Qu'est-ce que le formulaire-santé et comment fonctionne-t-il ?

Dr. Castiaux : "Le formulaire-santé est un questionnaire médical structuré que chaque sportif doit remplir lui-même avant de débiter ou de renouveler son inscription dans un cercle sportif énéoSport. Il comporte des questions précises (6 au total) sur :

- Les antécédents médicaux (problèmes cardiaques, blessures passées, maladies chroniques).
- Les symptômes récents pouvant indiquer un problème de santé.
- L'existence de facteurs de risque particuliers.

Si le pratiquant répond positivement à certaines questions, il est conseillé de consulter un médecin avant de poursuivre son activité. Contrairement au CNCI, qui imposait un contrôle systématique, ce nouveau système permet de mieux cibler les personnes à risque et de les orienter vers une prise en charge adaptée."

Quels sont les avantages de ce nouveau système ?

Dr. Makart : "Le passage au formulaire-santé présente plusieurs avantages majeurs :

- Un meilleur suivi préventif. Plutôt qu'un contrôle unique et ponctuel via un certificat médical, le formulaire encourage une vigilance régulière.
- Une responsabilisation des pratiquants. En remplissant eux-mêmes leur évaluation, les sportifs prennent conscience de leur état de santé et sont incités à consulter en cas de doute.
- Une simplification des démarches pour les clubs. Ce système allège la gestion administrative et permet aux responsables de se concentrer sur l'encadrement et la sécurité des activités.
- Ce formulaire-santé facilite et encourage l'accès aux activités sportives d'énéoSport en supprimant une barrière administrative.

Ce modèle est déjà adopté dans plusieurs pays et validé par des études scientifiques, qui montrent qu'il est aussi, voire plus, efficace que le certificat médical systématique pour identifier les risques.

L'exemple de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS - fédération sportive en France dont le public et les actions sont semblables à énéoSport), qui a supprimé l'obligation du CNCI en 2022 en faveur d'un questionnaire similaire, confirme l'efficacité de cette approche et son adéquation avec les besoins des pratiquants seniors.

Qui doit remplir le formulaire-santé et à quelle fréquence ?

Dr. Castiaux : "Tous les membres des cercles sportifs énéoSport sont invités à remplir ce formulaire-santé à chaque inscription ou renouvellement.

Il sera ainsi recommandé de remplir ce formulaire-santé en début de chaque saison sportive. De plus, en cas de changement d'état de santé significatif (maladie, blessure, intervention chirurgicale), un nouveau formulaire pourra être complété par le membre. Ce processus permet d'assurer un suivi continu et de détecter d'éventuelles contre-indications au fil du temps."

Ce formulaire-santé sera disponible et téléchargeable sur le site internet d'énéoSport. Sur demande, des formulaires-papier pourront également être envoyés aux responsables des cercles sportifs pour les distribuer à leurs membres.

Y a-t-il des risques à ne plus exiger un certificat médical systématique ?

Dr. Makart : "On pourrait craindre que certains pratiquants minimisent leurs symptômes ou ignorent des signaux d'alerte. C'est un risque, mais dans la réalité, les certificats médicaux systématiques ne garantissaient pas une meilleure détection des problèmes de santé.

Le formulaire-santé repose sur des questions ciblées, validées par des professionnels de santé. Si un doute subsiste, le pratiquant est incité à consulter un médecin. Cette approche proactive permet de mieux identifier les vrais risques tout en évitant des démarches inutiles pour les personnes en bonne santé."

Comment les cercles sportifs doivent-ils gérer ce changement ?

Dr. Castiaux : "Les clubs doivent jouer un rôle actif dans cette transition en informant leurs membres du changement et de son intérêt. Ainsi, les responsables et animateurs peuvent relayer ces messages et encourager les pratiquants à consulter un médecin si leur auto-évaluation via le formulaire-santé révèle des risques potentiels.

Quelle est la responsabilité des animateurs et des responsables de cercles, notamment en cas de blessure d'un membre ?

Dr. Castiaux : "Le passage du CNCI au formulaire-santé ne modifie en rien la responsabilité des animateurs et des responsables de cercles. Leur rôle principal est d'informer les membres sur l'importance de remplir le formulaire, mais ils ne sont **ni tenus de le vérifier, ni de s'assurer que chaque pratiquant l'a complété.**

Si un membre omet de remplir le formulaire-santé, cela relève de sa propre responsabilité, et non de celle des animateurs ou des responsables du cercle. Il est important de rappeler que ce formulaire est avant tout un outil de prévention et d'auto-évaluation."

Dr. Makart : "En cas de blessure ou de problème de santé survenu pendant une activité sportive, les mêmes règles qu'auparavant s'appliquent :

- **L'assurance est activée comme d'habitude.** Si un membre se blesse durant une séance, la couverture d'assurance prévue pour les activités du cercle fonctionne normalement.
- **Aucune responsabilité supplémentaire n'incombe aux animateurs ou aux responsables du cercle.** Ceux-ci ne sont pas des professionnels de santé et ne peuvent être tenus responsables de l'état de santé d'un membre.
- **Le rôle des responsables est uniquement de relayer l'information.** Il est recommandé aux clubs de bien informer leurs adhérents sur l'importance du formulaire-santé, mais ils n'ont pas à vérifier son contenu ni à juger de l'aptitude d'un membre à pratiquer."

En somme, les animateurs et responsables ne peuvent être tenus responsables si un membre n'a pas rempli le formulaire ou s'il lui arrive un problème de santé. Leur seule mission est de transmettre l'information et d'encadrer les activités dans le respect des règles de sécurité habituelles."

Quels sont les conseils pour une mise en œuvre réussie ?

Dr. Makart : "Une bonne communication est essentielle. Il faut expliquer aux membres pourquoi ce changement est bénéfique et comment utiliser correctement le formulaire-santé. En remplaçant le CNCI par un formulaire-santé, on adopte une approche plus ciblée, basée sur l'auto-évaluation et le dialogue entre le sportif et son médecin si nécessaire."

Conclusion

Ce changement, adopté à l'unanimité par les cercles sportifs énéoSport lors de l'assemblée générale de mars 2025, marque une avancée dans le suivi médical des membres énéoSport. En responsabilisant chaque membre et en favorisant une prévention ciblée, le passage au formulaire-santé permettra une meilleure protection des sportifs tout en simplifiant les démarches.

La mise en œuvre officielle est prévue pour le **1er septembre 2025**.

Si vous avez des questions qui subsistent, la commission technique d'énéoSport et le conseiller médical, le docteur Makart se tiennent à votre disposition pour en discuter ensemble. Vous pouvez nous contacter via l'adresse : info@eneosport.be